

**POLITIQUE CADRE POUR LE TRAITEMENT DE LA DOCUMENTATION
DANS LES BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOISES**

Élaborée par
le Groupe de travail sur le traitement de la documentation
du
Sous-comité des bibliothèques

Adoptée le 21 octobre 1997,
version révisée le 22 décembre 2005



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

1. Historique	5
2. Objectifs de la politique cadre	8
3. Portée de la politique.....	8
4. Normes communes	9
4.1 Formats de communication	9
4.2 Normes bibliographiques.....	9
4.3 Notices dérivées	9
4.4.1 Normalisation des accès	9
4.4.2 Les collectivités auteurs.....	9
4.4.3 Les collections	10
4.4.4 La classification.....	10
4.4.5 L'indexation-matière	10
4.4.6 Les notes.....	10
4.4.7 La translittération.....	10
4.4.8 Mention de fonds	10
5. Références bibliographiques	11
 ANNEXES	11
Tableau des éléments de données.....	11
Exemples types de notices bibliographiques	21

1. Historique

L'adoption d'une politique cadre pour le traitement de la documentation marquait une étape importante de l'avancement des réflexions amorcées en 1995-1996 par les membres du Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ et dans laquelle allaient être réunis les éléments d'une vision commune et d'une position collective cohérente des bibliothèques universitaires québécoises. Cette démarche collective s'inscrivait notamment dans la nécessaire redéfinition du modèle classique d'organisation de la documentation qu'ont entraîné l'intégration de la documentation électronique au processus de la communication savante et le développement accéléré, et leur intégration à la formation universitaire, des technologies de l'information et des communications, et cela dans un contexte de diminution des ressources budgétaires.

Le Sous-comité a entrepris sa réflexion en vue de la définition d'une éventuelle politique cadre du traitement de la documentation avec la perspective que son application pourrait être modulée en fonction des caractéristiques propres aux clientèles de chacune des bibliothèques participantes. Cette réflexion visait à améliorer l'utilité, la facilité d'utilisation et l'exploitation des catalogues par les usagers, grâce à une nouvelle approche partant davantage du besoin de l'utilisateur et de ses habitudes de recherche et modulés selon les disciplines.

Le mandat de mener à terme cette réflexion et de définir les principaux éléments d'une politique cadre, avait alors été confié au Groupe de Travail sur le traitement de la documentation, composé de monsieur Jean-Pierre Côté, monsieur Laval Du Breuil, monsieur Marc Joanis et présidé par monsieur Claude Bonnelly.

Le Groupe de travail avait alors confié au Sous-groupe de travail d'orientations et de réflexion, composé de monsieur Daniel Beaulieu, monsieur Rosaire Caron, madame Carole Paradis, monsieur Jean St-Amant et présidé par monsieur Marc Joanis, le mandat de définir plus précisément la problématique, en tenant compte des paramètres suivants :

- l'évolution des besoins et des comportements de recherche documentaire des usagers des bibliothèques universitaires, en regard de l'accès aux réseaux télématiques et des nouveaux supports documentaires;
- l'évolution rapide des moyens technologiques à la disposition des bibliothèques universitaires pour produire et rendre disponibles les catalogues des bibliothèques;
- la détermination du Sous-comité des bibliothèques d'aborder en collaboration la problématique du traitement de la documentation, partageant ainsi ressources et expertises;
- la diminution des ressources financières à la disposition des établissements universitaires membres de la CREPUQ.

Il avait alors été clairement précisé que ce dernier paramètre, malgré son importance objective et non négligeable, constituait davantage un élément de contexte et que la préoccupation principale demeurait la remise en question des politiques et des pratiques traditionnelles des bibliothèques universitaires québécoises entraînée par une évolution technologique qui abolissait plusieurs contraintes techniques et qui permettait aux usagers d'élargir les possibilités d'exploitation de l'instrument essentiel que constitue le catalogue de la bibliothèque.

Le Sous-groupe de travail de réflexion et d'orientations sur une politique de traitement de la documentation a soumis son rapport au Groupe de travail, le 20 juin 1996. Ce rapport s'appuyait sur différentes hypothèses de travail qu'il avait été convenu de valider, dans une première étape, par une revue de la littérature, dont la responsabilité avait été confiée à monsieur Rosaire Caron. Bien que non exhaustive, cette revue de la littérature a permis d'identifier plus d'une trentaine d'études et d'enquêtes différentes et près d'une vingtaine de celles-ci ont fait l'objet d'une analyse détaillée.

Lors de sa réunion du 5 septembre 1996, le Groupe de travail a confié au Sous-groupe de travail un deuxième mandat visant à proposer, à partir des conclusions et des résultats des enquêtes et études analysées dans la revue de la littérature, les prochaines étapes à entreprendre pour la définition des éléments d'une politique cadre.

Lors d'une réunion tenue le 7 novembre 1996, le Sous-groupe de travail a écarté l'hypothèse de la réalisation d'une nouvelle étude complète des besoins documentaires des usagers des bibliothèques universitaires québécoises en relation avec leurs habitudes relatives à l'utilisation des catalogues, cette étude ne lui apparaissant pas constituer une étape essentielle à l'instauration de nouvelles politiques applicables au traitement de la documentation.

Une réunion subséquente, tenue à Québec le 28 novembre 1996, a permis de dégager un large consensus sur différents éléments d'une telle politique cadre qui tenait compte des nouveaux besoins des usagers et prenait appui sur les possibilités offertes par la disponibilité des nouvelles technologies, tout en respectant les contraintes imposées par le contexte budgétaire, et dont la mise en oeuvre pourrait être amorcée dans un horizon rapproché.

Ce sont ces consensus qui ont fait l'objet des recommandations du Groupe de travail aux membres du Sous-comité des bibliothèques dans son rapport intitulé **Vers une politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec.**

Le rapport a été adopté formellement par le Sous-comité des bibliothèques, lors de sa réunion du 7 février 1997, et c'est en vue d'en amorcer la mise en oeuvre que celui-ci a confié au Groupe de travail le soin d'organiser une **Rencontre d'information** réunissant à la fois les responsables du traitement de la documentation et ceux de l'exploitation des catalogues dans les différentes bibliothèques universitaires québécoises. Cette rencontre a eu lieu à Montréal, le 6 mars 1997.

Lors de cette rencontre, la présentation des différents éléments de cette politique cadre, tels que décrits dans le rapport intitulé **Vers une politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec**, a donné lieu à de fructueux échanges. Ceux-ci ont permis, notamment, de constater un large consensus quant à l'opportunité de la mise en oeuvre des éléments suivants :

- limitation des efforts de normalisation de titres de collection sauf dans certaines disciplines (e.g. mathématiques, sciences de la santé);
- limitation des efforts de développement des fichiers d'autorité pour les collectivités auteurs;
- adoption sans adaptation locale (sauf pour la langue) des notices dérivées des catalogues des bibliothèques nationales ou des autres bibliothèques universitaires québécoises;
- opportunité de l'examen de modalités de partage des responsabilités pour le traitement en original des publications officielles de langue française (e.g. organismes internationaux);
- importance de la normalisation dans le contexte de la poursuite du développement d'un catalogue virtuel des bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes, grâce à la norme Z39.50.

Si l'importance d'une indexation matière adéquate a fait également consensus, il a été souligné que la définition de son adéquation, en regard des besoins des différents usagers ou des différents types de documents, aurait avantage à être nuancée dans son application.

Cette discussion a aussi mis davantage en lumière les distinctions de nature et de champ d'application d'une telle politique cadre de celles de la politique du traitement de la documentation de chacune des bibliothèques universitaires québécoises, que celles-ci élaborent en fonction de leurs objectifs propres et de leurs priorités, en tenant compte des ressources dont elles disposent.

Une partie importante de la discussion a porté sur les nouveaux éléments qui pourraient être intégrés dans les catalogues en vue d'en faciliter l'exploitation, en utilisant davantage les nouvelles possibilités offertes par les technologies les plus récentes, par exemple en développant des interfaces avec des sites web.

Enfin, à plusieurs reprises, ont été soulignées l'importance de la formation documentaire et la nécessité de son intégration dans la formation universitaire.

C'est en s'appuyant sur les commentaires des participants et en tenant compte des préoccupations exprimées qu'a été réalisée l'étape suivante de mise en oeuvre de cette politique cadre du traitement de la documentation qui a consisté à en traduire les différents éléments en termes plus techniques et plus directement opérationnels. Lors de sa réunion du 20 mars 1997, le Sous-comité des bibliothèques a donc confié à un sous-groupe de travail du Groupe de travail sur le traitement de la documentation, composé de monsieur Rosaire Caron et de madame Claire Boisvert, présidé par monsieur Marc Joanis, le soin de la préparation d'une description adéquate et complète des différents éléments inclus dans le rapport intitulé **Vers une politique cadre du traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec.**

C'est ainsi que le 21 octobre 1997, le Sous-comité des bibliothèques adoptait **Une politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec.** Après huit années d'application, le besoin de la réactualiser s'imposait afin de l'arrimer et de l'uniformiser aux autres politiques communes produites par le Groupe de travail sur le traitement de la documentation et adoptées par le Sous-comité des bibliothèques. Ce travail a été achevé au cours de l'automne 2005 et c'est à cette occasion notamment que la section sur les éléments de données a été reportée en annexe, ce qui devrait faciliter sa mise à jour, que la politique a été assortie des éléments de données suivant chaque type de document et qu'elle a été enrichie d'un exemple pour chacun d'eux.

2. Objectifs de la politique cadre

- Offrir aux établissements participants un cadre commun pour l'élaboration de politiques locales sur le traitement de la documentation, en fonction des besoins prioritaires des usagers des bibliothèques universitaires québécoises.
- Favoriser l'évolution des pratiques de traitement de la documentation en regard de l'évolution rapide (1) du phénomène documentaire et (2) des comportements des usagers des bibliothèques universitaires, dans le contexte changeant de l'informatique documentaire et des réseaux télématiques.
- Favoriser l'adoption de normes communes de traitement, dans les buts (1) de permettre aux usagers des bibliothèques universitaires du Québec de tirer pleinement avantage des interfaces d'interrogation répondant à la norme Z39.50 et (2) de faciliter l'échange de notices catalographiques entre les établissements participants.
- Favoriser les initiatives de coopération pour le traitement de la documentation parmi les établissements participants contribuant (1) à l'amélioration des services aux usagers des bibliothèques universitaires et (2) à l'augmentation de l'efficacité des services de traitement de la documentation de ces établissements. Favoriser le partage des expertises et l'échange d'informations relatives au traitement de la documentation, notamment les politiques et procédures locales.
- Favoriser une approche réaliste quant à l'attribution de ressources locales au traitement de la documentation.

3. Portée de la politique

- Les normes et les éléments de données retenus pour la politique cadre de traitement de la documentation constituent un niveau minimal que l'ensemble des établissements participants s'engagent à respecter. Cependant, chaque établissement conserve la prérogative de déterminer un niveau enrichi de traitement en fonction de ses objectifs propres, de ses priorités et des besoins spécifiques des usagers de ses bibliothèques, tout en tenant compte des ressources qu'elle peut affecter à la fonction du traitement de la documentation.
- L'adhésion à la présente politique implique l'adoption des normes communes pour le traitement courant à compter de son entrée en vigueur et n'entraîne aucune obligation quant à la mise à jour rétrospective des catalogues locaux. Par ailleurs, certaines collections particulières qui, en raison de leur nature et de leur type d'utilisation commandent un traitement adapté, peuvent être exclues de l'application de la présente politique cadre. Chaque établissement conserve la prérogative de rendre, en tout ou en partie, ses notices catalographiques ou son fichier d'autorités conformes aux normes communes, en raison de priorités ou de particularités locales.

4. Normes communes

4.1 Formats de communication

Les formats de communication retenus pour l'échange des notices bibliographiques sont le format MARC 21.

4.2 Normes bibliographiques

Les notices bibliographiques doivent décrire les documents pour les éléments de données retenus conformément aux prescriptions des *Règles de catalogage anglo-américaines*, deuxième édition, révision 1998 (et modifications) (RCAA2), et doivent être appliquées conformément aux interprétations qu'en fait la *Library of Congress* dans les *Library of Congress Rule Interpretations*, 1989- (LCRI).

4.3 Notices dérivées

La partie descriptive des notices bibliographiques repêchées dans les fichiers sources (LC, BAC, BANQ) ou dans les catalogues des bibliothèques du réseau universitaire du Québec, qui appliquent la présente politique cadre, ne doit être modifiée que si elle n'est pas conforme aux RCAA2, et aux LCRI, ou si des zones doivent être adaptées à la langue de la bibliothèque. Par contre, chaque établissement, en conformité avec sa politique locale, peut augmenter le niveau de traitement par l'ajout de zones additionnelles. De plus, les notices créées antérieurement à la mise en application de la présente politique cadre peuvent faire l'objet de vérification et de normalisation au moment de leur repêchage si elles ne respectent pas les prescriptions de la politique cadre.

4.4.1 NORMALISATION DES ACCÈS

Les noms de tous les auteurs personnels utilisés dans les notices sont couverts par des notices d'autorité normalisées contrôlées, qu'ils soient utilisés en vedettes auteurs ou en vedettes-matière, à l'exception de ceux qui ne risquent pas d'entraîner de confusion pour les usagers qui consultent le catalogue local. La normalisation doit s'appuyer prioritairement sur le fichier d'autorité de la LC, ou à défaut, sur ceux de BAC ou de la BANQ.

Lorsque le nom d'un auteur personnel n'est pas disponible dans les fichiers d'autorité mentionnés plus haut, sa normalisation s'établit en conformité avec les RCAA2 et les LCRI.

4.4.2 LES COLLECTIVITÉS AUTEURS

En raison de l'évolution des pratiques, les statistiques de catalogage rapportent que les bibliothèques universitaires québécoises font le contrôle d'autorité pour les collectivités et que les noms de collectivités font l'objet de normalisation obligatoire contrôlée par des notices d'autorité, qu'ils soient utilisés comme vedettes auteurs ou comme vedettes-matière. Cette normalisation doit s'appuyer sur le fichier d'autorité de la LC ou, pour les organismes canadiens ou québécois, sur ceux de BAC ou de la BANQ.

Lorsque le nom d'une collectivité n'est pas disponible dans les fichiers d'autorité mentionnés plus haut, cette normalisation doit s'effectuer en conformité avec les RCAA2 et les LCRI.

4.4.3 LES COLLECTIONS

Les titres de collections doivent apparaître dans les notices bibliographiques, mais ils ne font pas l'objet de normalisation contrôlée obligatoire.

Par contre, lorsqu'un établissement décide de normaliser un titre d'une collection nouvelle dans son catalogue, en conformité avec sa politique locale, cette normalisation doit alors s'appuyer sur le fichier d'autorité de la LC, ou pour les collections canadiennes ou québécoises, sur ceux de BAC ou de la BANQ.

Lorsqu'un titre de collection est normalisé et qu'il ne se retrouve pas dans le fichier d'autorité mentionné plus haut, cette normalisation doit s'effectuer en conformité avec les RCAA2, et les LCRI.

4.4.4 LA CLASSIFICATION

Pour la plupart des documents, le système de classification le plus largement répandu est celui de la LC et les indices de classification trouvés dans les fichiers sources sont habituellement considérés comme satisfaisants. Cependant, il peut arriver que pour certains types de collections (littérature de jeunesse, disques, enregistrements vidéo, etc.), des bibliothèques préfèrent utiliser d'autres types de classification. Aussi, il est admis de reconnaître ces pratiques locales. Toutefois, les zones contenant les indices de classification dans les notices dérivées ne devraient pas être utilisées par les institutions qui dérivent pour y inscrire leurs propres indices. Ces derniers devraient faire l'objet d'ajout de nouvelles zones.

4.4.5 L'INDEXATION-MATIÈRE

L'approche sujet est celle privilégiée par le plus grand nombre d'utilisateurs pour l'accès aux documents correspondant à leurs besoins d'information. Quelle que soit la méthode d'indexation-matière utilisée, celle-ci devrait permettre d'identifier adéquatement le sujet principal du document.

4.4.6 LES NOTES

Les notes font partie des éléments de données recommandés et ne sont donc pas obligatoires. Cependant, lorsqu'un établissement décide d'introduire des notes en conformité avec sa politique locale, celles relatives au contenu (dépouillement, résumés, tables des matières, etc.) sont privilégiées car elles constituent une source précieuse d'information bibliographique, surtout si elles sont indexées et repérables par mots-clés.

4.4.7 LA TRANSLITTÉRATION

Dans la partie descriptive de la notice de même que pour les points d'accès, la translittération en caractères latins des autres alphabets doit se faire en conformité avec la norme de la LC lorsque celle-ci est disponible.

4.4.8 MENTION DE FONDS

Chaque établissement doit s'assurer de la présence d'une mention de fonds suffisamment précise pour les fins de prêt entre bibliothèques. Pour ce faire, il est recommandé d'utiliser le Format MARC 21 pour les données sur les fonds.

5. Références bibliographiques

Règles de catalogage anglo-américaines, deuxième édition, révision de 1998 / élaborées sous la direction de The Joint Steering Committee for Revision of AACR, composé de délégués de The American Library Association ... [et al.] ; coordination de la version française Pierre Manseau, avec la collaboration de Louise Filion, André Paul. – Montréal : Les Éditions ASTED, 2000. – lix, 887 p.
Et les *Modifications* – Montréal : Les Éditions ASTED.

Library of Congress rule interpretations / [formulated by the Office for descriptive cataloging policy, Library of Congress]. – 2nd ed. – Washington, D.C. : Cataloging Distribution Service, Library of Congress, 1989- . – 2 v. (f. mobiles mise à jour).

Format MARC 21 pour les données bibliographiques : comprenant les lignes directrices pour l'indication du contenu / préparé par Network Development and MARC Standards Office, Library of Congress, en collaboration avec Normes et soutien, Bibliothèque nationale du Canada. – Édition 1999. – Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 1999- . – 2 v. (f. mobiles mise à jour).

Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité : comprenant les lignes directrices pour l'indication du contenu / préparé par Network Development and MARC Standards Office, Library of Congress, en collaboration avec Normes et soutien, Bibliothèque nationale du Canada. – Édition 1999. – Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 1999- . – 1 v. (f. mobiles mise à jour).

Format MARC 21 pour les données sur les fonds : comprenant les lignes directrices pour l'indication du contenu / préparé par Network Development and MARC Standards Office, Library of Congress, en collaboration avec Normes et soutien, Bibliothèque nationale du Canada. – Édition 2000. – Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 2000- . – 1 v. (f. mobiles mise à jour).

ANNEXES

ANNEXES

TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES ZONES DU FORMAT MARC

Les descriptions des éléments de données qui suivent recouvrent les types de documents les plus couramment traités par l'ensemble des établissements, soit les monographies, les publications en série, les enregistrements sonores musicaux, les enregistrements vidéo et les documents cartographiques¹. Les documents électroniques font l'objet de politiques séparées.

Dans la présente politique cadre, des descriptions spécifiques pour plusieurs autres types de documents ne sont pas fournies, tels les partitions musicales, les documents iconiques, les ensembles multi-supports, ou les documents de genres multiples, étant donné que, dans certains établissements, ces documents peuvent faire l'objet d'un traitement adapté qui ne correspond pas toujours aux normes communément reconnues.

Les tableaux suivants précisent les principaux éléments propres au catalogage des types de documents inclus dans la présente politique. Les codes et étiquettes MARC figurant en caractères gras sont **obligatoires**. Les autres codes, étiquettes et formulations d'exemples, sont mentionnés à titre indicatif pour favoriser l'uniformité entre les établissements qui les utilisent.

I. Monographies :

Étiquette MARC	Commentaires
Guide 06	Type de notice : <i>a</i> (matériel textuel)
Guide 07	Niveau bibliographique : <i>m</i> (document monographique)
Guide 17	Niveau d'enregistrement : <i>selon le cas</i> (généralement un « blanc »)
Guide 18	Forme de catalogage descriptif : <i>a</i> (RCAA2)
006 Caractéristiques matérielles additionnelles	Dans le cas de matériel d'accompagnement
007 Description matérielle	Dans le cas de matériel d'accompagnement
008 Éléments de données de longueur fixe	06 : type de date : <i>selon le cas</i> 07-10 : première date : <i>inscrire la date mentionnée en 260 \$c</i> 11-14 : deuxième date : <i>selon le cas</i> 15-17 : lieu de publication : <i>selon le cas</i> 23 : support matériel du document : <i>selon le cas</i> 28 : publication officielle : <i>selon le cas</i> 29 : publication de conférence : <i>selon le cas</i> 35-37 : langue : <i>selon le cas</i> 39 : source de catalogage : <i>selon le cas</i>
020 ISBN	\$a Requis si disponible
040 Source de catalogage	Les sous-zones \$a, \$b, \$c et \$d : <i>selon le cas</i>

¹ Étant donné que les documents cartographiques font l'objet d'un traitement catalographique plus systématique qu'auparavant, ils ont été ajoutés à l'annexe.

050 (cote LC), 055 (cote/indice de classification attribué au Canada), 082 (cote Dewey) ou 09X (cote locale)	L'indice de classification n'est pas obligatoire. Toutefois, il est utile pour la recherche dans le catalogue ou la production de listes. Ne pas enlever une cote ou un indice de classification présent dans une notice dérivée.
1XX Vedette principale	Requis si applicable
240 Titre uniforme	Requis si applicable
245 Titre et mention de responsabilité	Selon l'ordre suivant de présentation des sous-zones : \$a : titre propre \$n : numéro ou indication de partie ou section : <i>selon le cas</i> \$p : titre de la partie ou section : <i>selon le cas</i> \$h : indicateur général du genre de document : <i>selon le cas</i> \$b : reste du titre : <i>selon le cas</i> \$c : mention de responsabilité : <i>selon le cas</i>
246 Variante du titre	Requis si applicable
250 Mention d'édition	Requis si applicable
260 Adresse bibliographique	\$a : lieu de publication \$b : nom de l'éditeur \$c : date de publication
300 Collation	\$a : nombre d'unités matérielles \$e : matériel d'accompagnement : <i>selon le cas</i>
4XX Collection	Requis si applicable
5XX Notes	Les notes relatives au contenu (dépouillement, résumés, tables des matières, etc.) sont privilégiées, surtout si celles-ci sont indexées et repérables par mots-clés.
502 Note de thèse	Selon le cas
700-740 Vedette secondaire	Requis si applicable
800-830 Vedette secondaire de collection	Requis si applicable

II. Publications en série :

Étiquette MARC	Commentaires
Guide 06	Type de notice : <i>a</i> (matériel textuel)
Guide 07	Niveau bibliographique : <i>s</i> (publication en série)
Guide 17	Niveau d'enregistrement : <i>selon le cas (généralement un « blanc »)</i>
Guide 18	Forme de catalogage descriptif : <i>a</i> (RCAA2)
006 Caractéristiques matérielles additionnelles	Dans le cas de matériel d'accompagnement
007 Description matérielle	Dans le cas de matériel d'accompagnement
008 Éléments de données de longueur fixe	06 : type de date : <i>c, d ou u selon le cas</i> 07-10 : première date : <i>inscrire la date mentionnée en 260 \$c</i> 11-14 : deuxième date : <i>selon le cas (9999) lorsque la publication est en cours, mettre la date de fin de publication lorsqu'elle se termine</i> 15-17 : lieu de publication : <i>selon le cas</i> 18 : périodicité : <i>selon le cas</i> 19 : régularité : <i>selon le cas</i> 21 : type de ressources continue : <i>n pour journal ou p pour périodique</i> 23 : support matériel du document : <i>selon le cas</i> 28 : publication officielle : <i>selon le cas</i> 29 : publication de conférence : <i>selon le cas</i> 33 : alphabet original du titre : <i>selon le cas</i> 34 : convention de catalogage : <i>0 notice successive</i> 35-37 : langue : <i>selon le cas</i> 39 : source de catalogage : <i>selon le cas</i>
022 ISSN	<i>\$a</i> Requis si disponible
040 Source de catalogage	Les sous-zones <i>\$a, \$b, \$c</i> et <i>\$d</i> : <i>selon le cas</i>
050 (cote LC), 055 (cote/indice de classification attribué au Canada), 082 (cote Dewey) ou 09X (cote locale)	L'indice de classification n'est pas obligatoire. Toutefois, il est utile pour la recherche dans le catalogue ou la production de listes. Ne pas enlever une cote ou un indice de classification présent dans une notice dérivée.
1XX Vedette principale	Requis si applicable
210 Titre abrégé	Si disponible facilement
222 Titre-clé	Si disponible facilement
240 Titre uniforme	Requis si applicable Il est plus fréquent de retrouver le titre uniforme en 130.
245 Titre et mention de responsabilité	Selon l'ordre suivant de présentation des sous-zones : <i>\$a</i> : titre propre <i>\$n</i> : numéro ou indication de partie ou section : <i>selon le cas</i> <i>\$p</i> : titre de la partie ou section : <i>selon le cas</i> <i>\$h</i> : indicateur général du genre de document : <i>selon le cas</i> <i>\$b</i> : reste du titre : <i>selon le cas</i> <i>\$c</i> : mention de responsabilité : <i>selon le cas</i>
246 Variante du titre	Requis si applicable
250 Mention d'édition	Requis si applicable

260 Adresse bibliographique	\$a : lieu de publication \$b : nom de l'éditeur \$c : date de publication
300 Collation	\$a : nombre d'unités matérielles
310 Périodicité courante	\$a : périodicité \$b : date : selon le cas
321 Périodicité antérieure	Si disponible facilement
362 Dates de publication	\$a : date de publication
4XX Collection	Requis si applicable
5XX Notes	Les notes relatives au contenu (dépouillement, résumés, tables des matières, etc.) sont privilégiées, surtout si celles-ci sont indexées et repérables par mots-clés. Ces notes sont peu fréquentes pour les périodiques.
515 Particularités de la numérotation	Selon le cas Ex. : Publication suspendue de juil. 1914-juin 1917 ; juil. 1939-oct. 1945.
525 Note de Supplément	Selon le cas Ex. : Des suppléments accompagnent certains numéros.
530 Autres formats physiques disponibles	Selon le cas Ex. : Paraît aussi en version électronique.
550 Organismes de publication	Selon le cas Ex. : Publication officielle de ...
555 Index cumulatifs	Selon le cas Ex. : Index publié séparément sous le titre: Index rétrospectif, 1955-1979 (volumes 1-25); Index refondu, 1973-1992.
580 Note de liaison complexe des vedettes	Selon le cas.
700-740 Vedette secondaire	Requis si applicable
76X-78X	Requis si applicable Si l'on utilise la zone 580 ne pas oublier de mettre la valeur 1 au 1 ^{er} ind. pour ne pas afficher les 76X-78X.
800-830 Vedette secondaire de collection	Requis si applicable
856 Emplacement et accès électronique	Il est recommandé de créer une notice distincte pour chaque version d'un titre (version papier, version électronique) afin de faciliter son utilisation dans les catalogues respectifs des différents établissements (Voir la <i>Politique commune pour le traitement des périodiques électroniques accessibles en ligne dans les bibliothèques universitaires du Québec</i> , section 6.1). La pratique de répéter l'url sur la notice papier n'est pas encouragée.

III. Enregistrements sonores musicaux

Étiquette MARC	Commentaires
Guide 06	Type de notice : <i>j</i> (enregistrement sonore musical)
Guide 07	Niveau bibliographique : <i>m</i> (document monographique)
Guide 17	Niveau d'enregistrement : <i>selon le cas</i> (généralement un « blanc »)
Guide 18	Forme de catalogage descriptif : <i>a</i> (RCAA2)
006 Caractéristiques matérielles additionnelles	Selon le cas
007 Description matérielle	Selon le cas
008 Éléments de données de longueur fixe	06 : type de date : <i>selon le cas</i> 07-10 : première date : <i>inscrire la date mentionnée en 260 \$c</i> 11-14 : deuxième date : <i>selon le cas</i> 15-17 : lieu de publication : <i>selon le cas</i> 23 : support matériel du document : <i>selon le cas</i> 35-37 : langue : <i>selon le cas</i> 39 : source de catalogage : <i>selon le cas</i>
020 ISBN	\$a Requis si applicable
024 Autre numéro ou code normalisé	\$a Requis si applicable
028 Numéro d'éditeur	\$a, \$b Requis si applicable
040 Source de catalogage	Les sous-zones \$a, \$b, \$c et \$d : <i>selon le cas</i>
041 Code de langue	Indiquer la ou les langues du texte parlé ou chanté, etc. Faire un 546 et, le cas échéant, un 500 (matériel d'accompagnement) correspondant. Ex. : 041 0_\$deng\$eeng\$efre\$heng\$geng\$gre 500 __\$aNotes de programme par François Filiatrault en anglais et en français, et livret en anglais avec la trad. en français (34 p.) insérées dans le conteneur. 546 __\$aChanté en anglais.
050 (cote LC), 055 (cote/indice de classification attribué au Canada), 082 (cote Dewey) ou 09X (cote locale)	L'indice de classification n'est pas obligatoire. Toutefois, il est utile pour la recherche dans le catalogue ou la production de listes. Ne pas enlever une cote ou un indice de classification présent dans une notice dérivée.
1XX Vedette principale	Requis si applicable
240 Titre uniforme	Requis si applicable
245 Titre et mention de responsabilité	Selon l'ordre suivant de présentation des sous-zones : \$a : titre propre \$n : numéro ou indication de partie ou section : <i>selon le cas</i> \$p : titre de la partie ou section : <i>selon le cas</i> \$h : indic. général du genre de doc. : <i>[enregistrement sonore]</i> \$b : reste du titre : <i>selon le cas</i> \$c : mention de responsabilité : <i>selon le cas</i>
246 Variante du titre	Requis si applicable
250 Mention d'édition	Requis si applicable

260 Adresse bibliographique	\$a : lieu de publication \$b : nom de l'éditeur \$c : date de publication
300 Collation	\$a : nombre d'unités matérielles \$b : autres caract. matérielles \$c : dimensions : <i>selon le cas</i> \$e : matériel d'accompagnement : <i>selon le cas</i> Le matériel d'accompagnement peut aussi être décrit en note plutôt que dans la collation.
4XX Collection	Requis si applicable
5XX Notes	Les notes relatives au contenu (dépouillement, résumés, tables des matières, etc.) sont privilégiées, surtout si celles-ci sont indexées et repérables par mots-clés.
500 Note sur le matériel d'accompagnement	S'il n'est pas inclus dans la collation. Voir étiquette MARC 041
500 Note sur les numéros d'éditeur	Si une note intelligible et conforme aux RCAA2 ne peut être générée à partir de la zone 028. EMI Classics: 7243 5 69653 2 4 (7243 5 69654 2 3--7243 5 69655 2 2).
505 Note de dépouillement	Selon le cas Ex. : Ich habe genug : BWV 82a -- Mein Herze schwimmt im Blut : BWV 199 -- Jauchzet Gott in allen Landen : BWV 51.
511 Note sur les participants ou les interprètes	Selon le cas Ex. : Orchestre symphonique de Montréal ; Charles Dutoit, chef d'orchestre.
518 Note sur la date/l'heure et le lieu de l'évènement	Selon le cas Ex. : Enregistré du 25 au 28 févr. 1993, Studio 1, Abbey Road, Londres.
546 Note sur les langues	Selon le cas Voir étiquette MARC 041
700-740 Vedette secondaire	Requis si applicable
800-830 Vedette secondaire de collection	Requis si applicable

IV. Enregistrements vidéo

Étiquette MARC	Commentaires
Guide 06	Type de notice : <i>g</i> (matériel visionné par projection)
Guide 07	Niveau bibliographique : <i>m</i> (document monographique)
Guide 17	Niveau d'enregistrement : <i>selon le cas</i> (généralement un « blanc »)
Guide 18	Forme de catalogage descriptif : <i>a</i> (RCAA2)
007 Description matérielle	00 : indic. gén. du genre de doc. : <i>v</i> (enregistrement vidéo) 01 : indic. spéc. du genre de doc: <i>selon le cas</i> (gén. <i>f</i> ou <i>d</i>) 03 : couleur : <i>selon le cas</i> (généralement <i>b</i> , <i>c</i> ou <i>m</i>) 04 : format d'enregistrement : <i>selon le cas</i> (gén. <i>b</i> ou <i>v</i>) 07 : dimensions : <i>selon le cas</i> (généralement <i>o</i> ou <i>z</i>)
008 Éléments de données de longueur fixe	06 : type de date : <i>selon le cas</i> 07-10 : première date : <i>inscrire la date mentionnée en 260 \$c</i> 11-14 : deuxième date : <i>selon le cas</i> 15-17 : lieu de publication : <i>selon le cas</i> 18-20 : durée de projection : <i>selon le cas</i> 28 : publication officielle : <i>selon le cas</i> 33 : genre de matériel visuel : <i>v</i> (enregistrement vidéo) 34 : technique : <i>selon le cas</i> (généralement <i>a</i> , <i>c</i> ou <i>l</i>) 35-37 : langue : <i>selon le cas</i> 39 : source de catalogage : <i>selon le cas</i>
020 ISBN	\$a Requis si disponible
028 Numéro d'éditeur	\$a, \$b Requis si disponible
040 Source de catalogage	Les sous-zones \$a, \$b, \$c et \$d : <i>selon le cas</i>
041 Code de langue	Indiquer la ou les langues du texte parlé, des sous-titres, etc. Faire un 546 correspondant. Ex. : 041 1_ \$ajpn\$beng 546 __ \$aTrame sonore en japonais, sous-titres en anglais.
050 (cote LC), 055 (cote/indice de classification attribué au Canada), 082 (cote Dewey) ou 09X (cote locale)	L'indice de classification n'est pas obligatoire. Toutefois, il est utile pour la recherche dans le catalogue ou la production de listes. Ne pas enlever une cote ou un indice de classification présent dans une notice dérivée.
100, 110 et 240 Vedette principale et titre uniforme	En général, rarement utilisé pour les enregistrements vidéos. Les films étant des œuvres à responsabilité multiple, la vedette principale est faite généralement au titre.
130 Titre uniforme	Requis si applicable
245 Titre et mention de responsabilité	Selon l'ordre suivant de présentation des sous-zones : \$a : titre propre \$n : numéro ou indication de partie ou section : <i>selon le cas</i> \$p : titre de la partie ou section : <i>selon le cas</i> \$h : indic. général du genre de doc. : [<i>enregistrement vidéo</i>] \$b : reste du titre : <i>selon le cas</i> \$c : mention de responsabilité : <i>selon le cas</i>
246 Variante du titre	Requis si applicable
250 Mention d'édition	Requis si applicable
260 Adresse bibliographique	\$a : lieu de publication \$b : nom de l'éditeur \$c : date de publication
300 Collation	\$a : nombre d'unités matérielles (indiquer entre parenthèses la durée

	de projection à la fin de la sous-zone) Pour les bibliothèques francophones, utiliser la terminologie usuelle (ex. : 1 DVD) \$b : autres caract. matérielles : son. (si appl.), coul. (ou n&b) \$c : dimensions
4XX Collection	Requis si applicable
5XX Notes	Les notes relatives au contenu (dépouillement, résumés, tables des matières, etc.) sont privilégiées, surtout si celles-ci sont indexées et repérables par mots-clés.
500 Source du titre propre	Si le titre propre ne provient pas de la source d'information prescrite.
508 Note de générique	Selon le cas Ex. : Réalisation et scénario, Josh Freed; musique originale, Charles Papasoff.
511 Note sur les participants ou les interprètes	Selon le cas Ex. : Narrateur, Gwynne Dyer.
518 Note sur la date/l'heure et le lieu de l'évènement	Selon le cas Ex. : Diffusé dans le cadre des Grands documentaires le 22 octobre 2002, Télé-Québec.
538 Note sur les particularités du système	Selon le cas
540 Note sur les modalités d'utilisation	Si l'enregistrement vidéo est gouverné par une licence d'exploitation qui impose des restrictions sur les modalités d'utilisation.
546 Note sur les langues	Selon le cas Voir étiquette MARC 041
700-740 Vedette secondaire	Requis si applicable
800-830 Vedette secondaire de collection	Requis si applicable

V. Documents cartographiques

Étiquette MARC	Commentaires
Guide 06	Type de notice : e (document cartographique)
Guide 07	Niveau bibliographique : <i>selon le cas</i> (généralement un m pour document monographique)
Guide 17	Niveau d'enregistrement : <i>selon le cas</i> (généralement un « blanc »)
Guide 18	Forme de catalogage descriptif : a (RCAA2)
006 Caractéristiques matérielles additionnelles	Requis si le document est une ressource continue ou une ressource électronique
007 Description matérielle	Requis si document électronique 00 : indic. gén. du genre de doc. : a carte géographique 01 : indic. spéc. Du genre de doc. : <i>Selon le cas</i> 03 : couleur : <i>Selon le cas</i> 04 : support matériel : <i>Selon le cas</i>
008 Éléments de données de longueur fixe	06 : type de date : <i>selon le cas</i> 07-10 : première date : <i>inscrire la date mentionnée en 260 \$c</i> 11-14 : deuxième date : <i>selon le cas</i> 15-17 : lieu de publication : <i>selon le cas</i> 18-21 : relief : <i>selon le cas</i> 22-23 : projection : <i>selon le cas</i> 25 : genre de matériel cartographique : <i>selon le cas</i> 28 : publication officielle : <i>selon le cas</i> 29 : support matériel du document : <i>selon le cas</i> 35-37 : langue : <i>selon le cas</i> 39 : source de catalogage : <i>selon le cas</i>
020 ISBN	\$a Requis si disponible
034 Données mathématiques codées sur les documents cartographiques	Les sous-zones \$a, \$b, \$d, \$e, \$f et \$g : <i>selon le cas</i>
040 Source de catalogage	Les sous-zones \$a, \$b, \$c et \$d : <i>selon le cas</i>
050 (cote LC), 055 (cote/indice de classification attribué au Canada), 082 (cote Dewey) ou 09X (cote locale)	L'indice de classification n'est pas obligatoire. Toutefois, il est utile pour la recherche dans le catalogue ou la production de listes. Ne pas enlever une cote ou un indice de classification présent dans une notice dérivée.
1XX Vedette principale	Requis si applicable
245 Titre et mention de responsabilité	Selon l'ordre suivant de présentation des sous-zones : \$a : titre propre \$n : numéro ou indication de partie ou section : <i>selon le cas</i> \$p : titre de la partie ou section : <i>selon le cas</i> \$h : indic. général du genre de doc. : <i>[document cartographique]</i> à mettre ou non suivant les politiques locales \$b : reste du titre : <i>selon le cas</i> \$c : mention de responsabilité : <i>selon le cas</i>
246 Variante du titre	Requis si applicable
250 Mention d'édition	Requis si applicable
255 Données	\$a : mention d'échelle

mathématiques sur les documents cartographiques	\$b : mention de projection \$c : mention de coordonnées
260 Adresse bibliographique	\$a : lieu de publication \$b : nom de l'éditeur \$c : date de publication
300 Collation	\$a : nombre d'unités matérielles
4XX Collection	Requis si applicable
5XX Notes	Les notes relatives au contenu (dépouillement, résumés, tables des matières, etc.) sont privilégiées, surtout si celles-ci sont indexées et repérables par mots-clés.
538 Note sur les particularités du système	Requis si document électronique
700-740 Vedette secondaire	Requis si applicable
800-830 Vedette secondaire de collection	Requis si applicable

EXEMPLES TYPES DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Monographie (Université du Québec à Montréal) :

Leader	00830cam__2200265_a_4500
001	17728228
003	CaQMUQ
005	20040513164631.0
008	030123s2003__fr_____000_0dfre_d
020	__a2080800523
040	__aTZT\$bfre\$cTZT\$dCUS\$dCaQMUQ
082	14\$21\$a844
090	__aPN6790B43\$bH43.2003
100	0_\$aHergé,\$d1907-1983
245	10\$aTintin et moi :\$bentretiens avec Hergé /\$cNuma Sadoul.
260	__a[Paris] :\$bFlammarion,\$c2003.
300	__a301 p. ;\$c18 cm.
490	1_\$aChamps ;\$v529
600	17\$2colper\$aHergé , \$d1907-1983
600	07\$2colper\$aTintin (personnage fictif)
650	7\$2rasuqam\$aBande dessinée
655	7\$2rasuqam\$aInterview (Descripteur de forme)
700	1_\$aSadoul, Numa , \$d1947-
830	0\$aChamps (Flammarion (Firme)) ;\$v529.
852	__aCaQMUQ\$hPN6790B43\$iH43.2003\$pX35099050

Publications en série (Université du Québec à Montréal) :

Leader	01284nas__200385_a_4500
001	18145871
003	CaQMUQ
005	20050215105121.0
008	030912c20039999qucfr4p_____0___b0fre__
016	__\$a20043000509
022	0__\$a1708-248X
035	__\$a(OCoLC)ocm54377146
040	__\$aCaOONL\$bfre\$cCaOONL\$dCaQMUQ
055	01__\$aPS8001
082	0__\$221\$aC841/.608/0005
090	__\$aPS8175A1\$bR48
210	0__\$aRev. Quartanier
222	0__\$aRevue Le Quartanier
245	00__\$aRevue Le Quartanier.
246	30__\$aQuartanier
260	__\$aMontréal :\$bLe Quartanier,\$cc2003-
300	__\$av. ;\$c22 cm.
310	__\$aDeux fois par an
362	0__\$a1/2003-
500	__\$aTitre de la couv.
550	__\$a"... publiée avec le concours de la Chaire de recherche du Canada en esthétique et poétique ... [de] l'UQAM."
650	7\$2rasuqam\$a <u>Littérature canadienne</u>
650	7\$2rasuqam\$a <u>Littérature québécoise</u>
650	7\$2rasuqam\$a <u>Poésie</u>
650	7\$2rasuqam\$a <u>Nouvelle (Genre littéraire)</u>
650	7\$2rasuqam\$a <u>Essai (Littérature)</u>
655	7\$2rasuqam\$aAnthologie (Descripteur de forme)
710	2__\$a <u>Université du Québec à Montréal.</u> \$bChaire de recherche du Canada en esthétique et poétique.
852	__\$aCaQMUQ\$hPS8175A1\$iR48\$pX30617510
866	__\$a2/2004-

511	<u>0</u> \$aJessye Norman (1re oeuvre), Helen Donath (2e oeuvre), Brigitte Lindner (3e oeuvre), Andrea Andonian (3e oeuvre), sopranos ; Doris Soffel (2e oeuvre), Mechthild Georg (3e oeuvre), Monika Weichhold (3e oeuvre), altos ; Nicolai Gedda, ténor (2e oeuvre) ; Jorma Hynninen, baryton (1re oeuvre) ; Dietrich Fischer-Dieskau, basse (2e-3e oeuvres) ; London Philharmonic Choir (1re oeuvre) ; Choeur de la Société des amis de la musique de Düsseldorf (2e-3e oeuvres) ; London Philharmonic Orchestra (1re oeuvre) ; Orchestre symphonique de Düsseldorf (2e-3e oeuvres) ; Klaus Tennstedt (1re oeuvre), Bernhard Klee (2e-3e oeuvres), chefs d'orchestre.
518	<u>_</u> \$aEnregistré du 19 au 25 août 1984, Abbey Road Studios, Londres (1re oeuvre) et du 2 au 6 juil. 1983, Tonhalle, Düsseldorf (2e-3e oeuvres).
546	<u>_</u> \$aChanté en allemand (1re et 3e oeuvres) et en latin (2e oeuvre).
600	<u>16</u> \$aGoethe, Johann Wolfgang von , \$d1749-1832 \$vMises en musique
650	<u>6</u> \$aRequiem
650	<u>6</u> \$aChœurs profanes (Voix mixtes) acc. d'orchestre
700	<u>1</u> \$aNorman, Jessye
700	<u>1</u> \$aDonath, Helen
700	<u>1</u> \$aLindner, Brigitte
700	<u>1</u> \$aAndonian, Andrea
700	<u>1</u> \$aSoffel, Doris
700	<u>1</u> \$aGeorg, Mechthild
700	<u>1</u> \$aWeichhold, Monika
700	<u>1</u> \$aGedda, Nicolai
700	<u>1</u> \$aHynninen, Jorma , \$d1941-
700	<u>1</u> \$aFischer-Dieskau, Dietrich , \$d1925-
700	<u>1</u> \$aTennstedt, Klaus , \$d1926-
700	<u>1</u> \$aKlee, Bernhard
700	<u>12</u> \$aSchumann, Robert , \$d1810-1856. \$tRequiem, \$nop. 148, \$rré bémol majeur
700	<u>12</u> \$aSchumann, Robert , \$d1810-1856. \$tRequiem für Mignon
710	<u>2</u> \$aLondon Philharmonic Choir
710	<u>2</u> \$aStädtischer Musikverein e.V. Düsseldorf. \$bChor
710	<u>2</u> \$aLondon Philharmonic Orchestra
710	<u>2</u> \$aDüsseldorfer Symphoniker
740	<u>02</u> \$aRequiem pour Mignon.
852	<u>_</u> \$aCaQMU \$bUdeM \$bMusique \$bCOMPTOIR \$hDIC 05573 \$711687006 \$p31225029851710 \$yRecherché

Enregistrement vidéo (Université du Québec à Montréal) :

Leader	02725cgm__2200409_a_4500
001	24124074
003	CaQMUQ
005	20050927115746.0
007	vd_cvaizs
008	020616s2002____cau138_e_____vleng_d
020	_ \$a 079218419X
028	<u>40</u> \$a 34002 \$b Paramount
040	_ \$a TEF \$b fre \$c TEF \$d JED \$d IBI \$d JED \$d OCLCQ \$d WAU \$d MTG \$d CaQMUQ
041	<u>1</u> _ \$a eng \$a fre \$b eng \$heng
245	<u>00</u> \$a We were soldiers \$h [enregistrement vidéo] = \$b Nous étions soldats / \$c Paramount Pictures and Icon Productions present an Icon/Wheelhouse Entertainment production, a Randall Wallace film ; producers, Bruce Davey, Stephen McEveety, Randall Wallace ; written for the screen and directed by Randall Wallace.
246	<u>31</u> \$a Nous étions soldats
260	_ \$a Hollywood, Calif. : \$b Paramount Pictures, \$cc 2002.
300	_ \$a 1 DVD (138 min) : \$b son., coul. ; \$c 12 cm.
440	<u>0</u> \$a Widescreen DVD collection
500	_ \$a Drame de guerre.
500	_ \$a Titre du conteneur.
500	_ \$a D'après l'oeuvre de Harold G. Moore et Joseph L. Galloway: "We were soldiers once and young".
500	_ \$a Production américaine réalisée en 2002.
500	_ \$a Suppléments: Contient, entre autres, un documentaire sur le tournage, des scènes coupées au montage et les commentaires du réalisateur.
508	_ \$a Générique: Photogr., Dean Semler ; montage, William Hoy ; musique, Nick Glennie-Smith.
511	<u>1</u> _ \$a Mel Gibson, Madeleine Stowe, Greg Kinnear.
520	_ \$a Vétéran de la guerre de Corée et diplômé de Harvard, le lieutenant-colonel Hal Moore commande le premier Bataillon de la septième Cavalerie, autrefois dirigé par le légendaire général Custer. Secondé par le sergent major Basil Plumley, il supervise l'entraînement de jeunes recrues qui se préparent à aller combattre au Vietnam. Le 14 novembre 1965, Moore et ses hommes débarquent en hélicoptères dans la vallée de Ia Drang, surnommée la Vallée de la mort. Pendant trois jours, les 400 soldats américains affrontent 2000 Nord-Vietnamiens dans un combat d'une extrême brutalité. Le téméraire journaliste Joe Galloway est le seul civil à être témoin du massacre. Les pertes humaines sont très lourdes, plongeant dans l'affliction les familles des victimes.
538	_ \$a Version panoramique ; adapté aux écrans 16x9.
546	_ \$a Version originale anglaise, version française, sous-titres en anglais et pour malentendants.
700	<u>1</u> _ \$a <u>Wallace, Randall</u> , \$er réalisateur.

- 700** 1 [\\$aGibson, Mel](#) , \$d1956-
- 700** 1 [\\$aStowe, Madeleine](#) , \$d1958-
- 700** 1 [\\$aKinnear, Greg](#) , \$d1963-
- 700** 1 [\\$aMoore, Harold G.](#) , \$d1922-
- 700** 1 [\\$aGalloway, Joseph L.](#)
- 710** 2 [\\$aParamount Pictures.](#)
- 852** -\$aCaQMUQ\$h+ DVD 21456\$pX34035663

Document cartographique (Université McGill) :

Leader	01875cem__2200409_a_4500
001	001457953
004	BEA3532
005	20020205163800.0
007	aj canzn
008	920901s1992__couak__bh_a__0__eng_d
034	<u>1</u> \$a a\$b 5000000\$d E1700000\$e W0100000\$f N0900000\$g N0060000
035	_\$a (OCoLC)26516239
035	<u>9</u> \$a BEA3532
040	_\$a NSL\$b eng\$c NSL\$d OCL\$d RBN\$d MTH\$d SPI\$d CaQMM
050	<u>4</u> \$a G3301.C55 1992\$b .B5
052	_\$a 3301
100	<u>1</u> \$a Blackwell, David D.
245	<u>10</u> \$a Geothermal map of North America\$h [cartographic material] /\$c compiled by David D. Blackwell and John L. Steele with contributions from David S. Chapman ... [et al.].
255	_\$a Scale 1:5,000,000 ;\$b Transverse Mercator proj.\$c (E 1700--W 100/N 900--N 60).
260	_\$a Boulder, Colo. :\$b Geological Society of America,\$c 1992.
300	_\$a 1 map on 4 sheets :\$b col. ;\$c sheets 110 x 92 cm. and 110 x 94 cm., folded in envelope 31 x 25 cm.
440	<u>0</u> \$a Continent-scale map ;\$v 006
500	_\$a Relief shown by contours. Depths shown by isolines.
500	_\$a "A publication of the Decade of North American Geology Project, which is funded, in part, by the G.S.A. Foundation"
500	_\$a "1992"
500	_\$a From envelope: Continent-scale map-006.
504	_\$a Includes bibliographical references.
505	<u>0</u> \$a Sheet 1. Southwest -- Sheet 2. Northwest -- Sheet 3. Northeast -- Sheet 4. Southeast.
650	<u>0</u> \$a Geology \$z North America\$x Maps.
650	<u>0</u> \$a Geothermal resources \$z North America\$x Maps.
650	<u>0</u> \$a Terrestrial heat flow \$z North America\$x Maps.
651	<u>0</u> \$a North America\$x Maps
700	<u>1</u> \$a Steele, John L.
710	<u>2</u> \$a Geological Society of America
710	<u>2</u> \$a Decade of North American Geology Project.
852	<u>01</u> \$b GEO\$c MAP\$h G3301 C55 1992\$i B5\$9 1\$4 Geographic Information Centre\$5 Maps
866	<u>41</u> \$b Geographic Information Centre\$c Maps\$h G3301 C55 1992\$i B5\$a sheets 1-4